

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

L'Indépendant

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

des Pyrénées-Orientales

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

BUREAUX A PERPIGNAN, 3, RUE D'ESPIRA



ABONNEMENTS
 Perpignan... trois m., 5 fr.; six m., 10 fr.; un an 18 fr.
 Dép. et limitr. — 6 fr.; — 12 fr.; — 20 fr.
 Intérieur.... — 8 fr.; — 16 fr.; — 28 fr.
 Etranger..... — 10 fr.; — 18 fr.; — 35 fr.
 Les abonnements partent des 2^e et 16 de chaque mois et supportent pour frais de recouvrements à domicile une taxe de 0 fr. 50.

INSERTIONS
 Réclames 2^e page, la ligne, 0 fr. 75.— 3^e page 0 fr. 80
 Annonce, la ligne, 0 fr. 20.— Ann. jud., la ligne 0 fr. 30
 L'Agence HAVAS, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et place de la Bourse n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le journal.
 Les abonnements et les insertions se paient d'avance.

POUR LES COMMUNICATIONS POLITIQUES, S'ADRESSER AU Directeur de *l'Indépendant*. — POUR L'ADMINISTRATION ET L'IMPRIMERIE, S'ADRESSER AU Gérant de LA SOCIÉTÉ

Branle-Bas.

Enfin, nos confrères de la presse locale se mettent en mouvement.

Avant-hier, *le Roussillon* annonçait que « dans une réunion tenue à la salle Sainte-Claire, il y a quinze jours, un groupe important de conservateurs de Perpignan avait décidé d'engager la lutte aux élections municipales. »

C'est vendredi soir que les candidats royalistes développeront leur programme devant leurs amis convoqués.

Hier, c'était *l'Éclaireur* qui éclatait dans un article au titre tirant l'œil : *Bas les masques!*

Notre confrère, laissant à M. Delcros lui-même le soin de défendre son administration, explique pourquoi il désire que les élections municipales de Perpignan soient encore un triomphe « pour le parti républicain-socialiste » dont il se déclare le champion.

A la vérité, il n'explique pas grand chose, sinon qu'il est décidé à brûler ses dernières cartouches pour garder la mairie de Perpignan, dont le cousin Joseph Chaubet lui a ouvert toutes les portes.

C'est, bien entendu, par pur amour des principes que *l'Éclaireur* agit ainsi.

Depuis 1881, *l'Indépendant* poursuit, paraît-il, le projet de s'emparer de cette mairie précieuse, mais *l'Éclaireur* veille, et a pu heureusement empêcher le succès de cette perfide entreprise.

Il espère l'empêcher encore grâce à la concentration des forces radi-

cales et socialistes », représentées par MM. Delcros et Simon.

Il nous fait même, à ce sujet, une assez jolie phrase pour dire les motifs politiques de sa conduite :

« Il n'est pas possible — dit-il — qu'après 22 ans de République le corps électoral perpignanais puisse rétrograder au point de confier ses affaires municipales où la politique, quoiqu'on en dise, tient une si large place, à des républicains qui traitent d'utopistes ceux qui désirent l'avènement des réformes administratives et sociales si impatiemment attendues. »

Nous ne savons pas pourquoi, cette phrase mettant en contraste notre présumé esprit rétrograde et la passion du progrès qui donne la fièvre à *l'Éclaireur*, nous rappelle cette belle féerie qui a été le premier et le plus grand succès de l'Eden-Théâtre à Paris « *Excelsior* ». C'est une espèce de lutte entre le démon des ténèbres et l'esprit de progrès, de lumière, qui est le thème de la pièce.

Après une scène enténébrée consacrée à quelque tentative de l'esprit du mal, vient un triomphe du bon génie qui se manifeste par un débordement de lumière électrique éclairant une magnifique mise en scène.

Si on en croit *l'Éclaireur*, nous représenterions les ténèbres, tandis qu'il représente la lumière électrique dans tout son éclat. Cela nous amuse.

Malheureusement, il ne s'agit pas de s'amuser et de jouer au jeu des épithètes.

Il s'agit de tirer notre ville de la situation la plus lamentable où elle se soit jamais trouvée.

avait d'autres cordes à son arc pour les cas où celle-là se serait rompue, à son grand étonnement.

Il était décidé à tout pour faire sauter Maurice Colombe, dit-il être emporté avec lui dans l'explosion et périr sur le cadavre de son ennemi.

Mais il ne devait pas avoir besoin de recourir à de telles extrémités.

Ses calculs étaient justes.

Ce petit homme sans autres passions que la rancune féroce dont il était envahi, saturé, bourré comme un canon chargé jusqu'à la gueule, connaît à fond les passions des autres.

Le génie du mal qui animait ce corps débile d'apparence et infatigable en réalité, tout sang et tout nerf, lui avait accordé le don de lire dans les cœurs fermés.

Le paquet qu'il avait porté à la villa Suzanne était bien léger.

Il ne contenait que deux morceaux de papier, insignifiants d'aspect.

Sur le premier, on avait tracé d'une écriture grossière ces quelques lignes :

« On vous trompe. Vous vous croyez aimée. Vous ne l'êtes pas. Votre amant se rit de vous. Si vous voulez en avoir la preuve, lisez cet extrait d'un journal bien informé. Vous l'y trouverez tout au long et sans réponse.

« Un ami inconnu. »

L'autre pièce découpée dans un grand journal du matin qui s'est fait une spécialité d'annonces intéressantes les gens du monde et flattant leurs vanités à prix débattu, contenait ceci :

Ce sont les amis de *l'Éclaireur* qui l'ont mise, ce ne sont pas eux qui l'en tireront.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 25 avril.

Les ministres sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Ribot, Jules Roche, Cavaignac et Develle étaient absents. M. Loubet a entretenu le conseil de la catastrophe survenue hier au restaurant Véry. Il leur a annoncé qu'il recherchait avec le préfet de police les nouvelles mesures à prendre contre les attentats des anarchistes.

M. Ricard a ensuite fait signer un mouvement judiciaire. Enfin, M. Loubet, au nom du ministre de la marine, a fait signer la promotion au grade de contre-amiral de M. le capitaine de vaisseau de Courtillie.

L'Explosion de chez Véry.

Paris, 26 avril.

Une foule énorme ne cesse de stationner devant le restaurant Véry où se sont rendus MM. Louvet, président du conseil et Ricard, ministre de la justice. L'enquête se poursuit. On ne sait rien de nouveau ni sur les coupables, ni sur la façon dont l'explosion s'est produite.

Les blessés.

Ce matin, M. Athelin s'est rendu à l'hôpital Saint-Louis, pour tâcher d'interroger Véry. Mais il ne put guère obtenir du blessé que des mots inintelligibles et des phrases sans suite.

Dans l'après-midi, M. Loubet est allé à l'hôpital Saint-Louis visiter les victimes de la catastrophe. L'état de M. Véry ne s'est pas aggravé au contraire. Cette après-midi le malade a repris toute sa connaissance et, malgré son extrême faiblesse, il s'inquiète de sa femme, de sa fille et de son beau-frère Lhérot. Quant à Mme Véry, son état reste stationnaire. Elle est toujours sous le coup d'une profonde prostration. Les blessures de Jeanne Véry sont peu graves.

Les blessures reçues par M. Hamon et non Hamon, typographe, sont plus graves que celles de son collègue Gandon.

Néanmoins, son état n'inspire pas d'inquiétude. Il porte plus de 70 blessures sur le corps et perd beaucoup de sang. Des hémorragies fréquentes se produisent. Le cœur est très atteint. Il roule sans cesse la tête sur son oreiller, de droite et de gauche et vice versa.

L'impression dans Paris.

Ce matin, Paris s'est réveillé au milieu d'une véritable stupeur. On attendait bien la journée d'aujourd'hui avec une certaine curiosité et on se doutait que le procès de Ravachol ne se passerait pas sans incident. Mais on ne croyait pas sérieusement que les amis de Ravachol commettentraient un acte de vengeance aussi audacieux et aussi atroce. Dans les faubourgs, on lit les journaux fiévreusement.

En parcourant les quartiers populaires, on peut recueillir l'impression que l'emploi des procédés violents répugne à la masse ouvrière. Il est certain que les anarchistes ne feront pas de nombreux adeptes parmi les travailleurs. Les criseurs de journaux parcourent les rues, annonçant de nouvelles éditions de journaux qui s'enlèvent rapidement.

Dans les quartiers du centre de Paris, il règne une sorte de consternation. Ces attentats, qui frappent d'offensifs passants et des curieux, provoquent l'indignation. Dans toutes les conversations, on relève le sentiment que la police est au-dessous de sa tâche. Tout en tenant compte des difficultés qu'entraîne une surveillance multiple, on considère que le restaurant Véry était un des endroits le plus directement en danger, qu'il aurait dû être mieux et plus spécialement surveillé.

On conçoit que l'événement de cette nuit ait redoublé l'inquiétude causée par le procès Ravachol et par l'approche du 1^{er} Mai. Ne se produira-t-il pas une autre terrible catastrophe aujourd'hui et les jours suivants ? Toute l'attention se porte, à cette heure, au palais de justice.

Les mesures de précaution prises autour du palais ont été encore augmentées dans la matinée. Il est certain que les anarchistes auraient beaucoup de peine à opérer de ce côté, s'ils se décidaient à agir de nouveau. Au point de vue politique, l'événement augmente considérablement les difficultés de la tâche du gouvernement.

On doute maintenant que le 1^{er} Mai se passe sans incidents.

Derniers détails.

Voici, sur la catastrophe du boulevard Magenta, quelques détails nouveaux, empruntés au récit d'un témoin oculaire, qui passait en tramway devant le restaurant Véry, au moment où l'explosion eut lieu :

Les voyageurs, assis sur l'impériale du tramway, se précipitèrent vers l'escalier, pâles, tremblants, les jambes flageolantes, se bousculant, néanmoins, pour descendre plus vite. On n'y voyait goutte, les réverbères s'étant subitement éteints.

Quand on retrouva les blessés des décombres, Véry était dans un état atroce. Sa jambe gauche ne présentait que des lambeaux de chair hachés, déchiquetés.

Le mollet avait disparu ; les os étaient à nu ; la moitié du pied était arrachée ; le talon subsistait seul, recouvert d'un morceau de soulier. La jambe droite était à peine moins maltraitée. La moitié du mollet avait été levée. Le malheureux conservait son entière connaissance. « Où est ma femme ? où est ma fille ? » clamait-il. Et comme on voulait le panser : « Ne me touchez pas ! vous me faites mal ! » Et, un instant après : « Que je souffre des reins ! soutenez-moi les reins ! »

Au premier moment, Lhérot et Cadieu, garçons chez Véry, n'entendaient pas les questions qu'on leur posait, la commotion et le bruit de la détonation les ayant à moitié assourdis tous deux.

Le moment de l'explosion, ils ont cru voir la cave s'ouvrir devant eux, ce qui leur a fait supposer que l'engin avait été déposé là. L'engin devait contenir des balles, des morceaux de fer, des clous, peut-être, car les blessures qui ne sont pas dues au broyage sont très nettes. Il en est de même des déchirures faites aux vêtements.

Trois menuisiers qui consommaient chez Véry, au moment de la catastrophe, déclareront s'être sentis enlevés de terre. Le plancher s'élevait et s'abaissait sous leurs pieds. Au milieu de l'obscurité, on entendait des cris désespérés : « A moi ! au secours ! » De même que toutes les personnes présentes au restaurant, ces ouvriers sont restés jusqu'à présent complètement sourds.

Lhérot a fait connaître qu'un des deux individus de mauvaise mine, qui refusaient de payer leurs consommations quelques minutes avant l'explosion, et qu'il fallut poursuivre au dehors de la

FEUILLET DE L'INDÉPENDANT
des Pyrénées-Orientales.

N° 91.

LA FILLE SANS NOM

Grand roman inédit.

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE !

XLI

Le grand jour. (Suite.)

Une seconde il se tourna vers la nef et promena son regard sur les assisants.

La jeune fille se mit à trembler de tous ses membres.

Elle porta la main à son visage en étouffant un cri et ses voisins entendirent ces mots :

— Ah ! le misérable !

XLII

La dernière machine du petit Brécheux de la Sauvagère.

Si le précepteur avait voulu porter lui-même à la villa Suzanne le paquet remis par son cocher au père Bailly, le jardinier, c'est qu'il connaissait la force de l'explosif qu'il contenait.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

On pourra se moquer des vieux proverbes et les trouver surannés, ils seront éternellement vrais.

Il est inutile de dire que le précepteur

avait d'autres cordes à son arc pour les cas où celle-là se serait rompue, à son grand étonnement.

Il était décidé à tout pour faire sauter Maurice Colombe, dit-il être emporté avec lui dans l'explosion et périr sur le cadavre de son ennemi.

Mais il ne devait pas avoir besoin de recourir à de telles extrémités.

Ses calculs étaient justes.

Ce petit homme sans autres passions que la rancune féroce dont il était envahi, saturé, bourré comme un canon chargé jusqu'à la gueule, connaît à fond les passions des autres.

Le génie du mal qui animait ce corps débile d'apparence et infatigable en réalité, tout sang et tout nerf, lui avait accordé le don de lire dans les cœurs fermés.

Le paquet qu'il avait porté à la villa Suzanne était bien léger.

Il ne contenait que deux morceaux de papier, insignifiants d'aspect.

Sur le premier, on avait tracé d'une écriture grossière ces quelques lignes :

« On vous trompe. Vous vous croyez aimée. Vous ne l'êtes pas. Votre amant se rit de vous. Si vous voulez en avoir la preuve, lisez cet extrait d'un journal bien informé. Vous l'y trouverez tout au long et sans réponse.

« Un ami inconnu. »

L'autre pièce découpée dans un grand journal du matin qui s'est fait une spécialité d'annonces intéressantes les gens du monde et flattant leurs vanités à prix débattu, contenait ceci :

« Demain un grand mariage sera célébré à onze heures précises, à l'église aristocratique de la Madeleine.

« La future, une héritière de la plus haute bourgeoisie parisienne, tient d'un côté à la magistrature et de l'autre à la finance.

« Son père est M. Maurice Colombe,

ancien chef de cabinet au ministère de la justice, conseiller à la Cour de Paris, officier de la Légion d'honneur et ce qui ne gâterait un des magistrats les mieux renommés de Paris et de partout.

boutique, paraissait âgé de 45 à 50 ans, complètement rasé. Tous deux ont dépensé 4 fr. 25 pour leur dîner.

Après le refus déguisé de Mme Allomoz de lui louer une chambre, cet individu descendit dans le débit Véry, où, avec son compagnon, ils parlèrent quelque temps à voix basse. Des soupçons de plus en plus sérieux pèsent sur ces individus, que l'on croit être les mêmes qui, en compagnie d'une femme ayant un cabas au bras, prirent un fiacre, boulevard Voltaire, pour se faire conduire à l'entrée du boulevard Magenta.

A une distance de 800 mètres environ, un de ces hommes dit au cocher, en montant à côté de lui : « Allez à fond de train, nous vous donnerons un bon pourboire. »

Un gardien de la paix, à la station de voitures, a pris le numéro de ce fiacre, à son départ. Le cocher est recherché.

Les trois femmes dont on a parlé et qu'on soupçonnait également se sont présentées, ce matin, à M. Dhers, pour se disculper, ce qui leur a été facile. Deux d'entre elles ont été légèrement blessées par des éclats de verre. Toutes trois éprouvent des bourdonnements d'oreilles.

LE PROCÈS RAVACHOL

Paris, 26 avril.

C'est ce matin à 11 h. 30 que commencent les débats de l'affaire Ravachol. Des mesures extraordinaires sont prises tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du palais.

Un vif mouvement de curiosité se produit à l'arrivée des accusés qui, escortés de gardes républicains, prennent place à leur banc.

Koenigstein (François-Claudius), dit Ravachol, s'étant dit Léon Léger, et Roch Richard (Laurent), né à Saint-Chamond, le 1^{er} octobre 1859, dont tout le monde connaît le portrait et la biographie.

Jas Béala est né à Firminy, le 15 avril 1865. La tête fine et longue, le front arrondi, la moustache relevée; son regard, un peu voilé, semble indifférent aux choses qui l'environnent. Son rôle a consisté à faire le guet aux boulevard Saint-Germain pendant que Ravachol posait la bombe. Il avait apporté de Saint-Etienne de la grisouline à ce dernier.

Rosalie Soubère. — On sait quels sont les liens qui l'unissent à Béala. Agée de 23 ans, née à Saint-Etienne ; misérable, pale, les cheveux en broussailles, la lèvre mince, l'aspect maladif, elle a bien l'allure des filles de mauvaise vie.

C'est elle, on s'en souvient, qui a passé la marmite à l'octroi en la cachant sous ses jupons, dans le tramway de Saint-Denis à Paris.

Chaumartin n'est guère accusé que d'avoir donné l'hospitalité aux camarades et d'avoir mis à leur disposition un hangar pour y fabriquer les terribles explosifs. Né à Vienne le 28 novembre 1857 ; une face épaisse et placide, sans lignes précises ; l'œil petit, le regard assez dépourvu d'expression.

Simon, dit Biscuit, né à Saint-Jean-le-Blanc, 19 ans à peine. Imberbe, la figure de travers, le regard fuyant. C'est lui qui fut chargé de se renseigner sur les habitudes de M. Benoist et se livra à des investigations dans la maison du boulevard Saint-Germain pour découvrir à quel étage habitait ce magistrat. Il faisait le guet dehors avec Béala pendant que Ravachol posait l'engin.

L'acte d'accusation.

Après les formalités d'usage, le président Guès donne la parole au greffier Wilmès, pour la lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. Ce document est déjà connu.

Ravachol est accusé : 1^o d'avoir, le 11 mars 1892, à Paris, tenté de commettre volontairement et avec prémeditation un homicide sur la personne du conseiller Benoist ; 2^o d'avoir, le 11 mars 1892, à Paris, tenté de commettre volontairement et avec prémeditation un autre homicide sur des personnes non dénommées, habitant au numéro 136 du boulevard Saint-Germain ; 3^o d'avoir, le 27 mars 1892, à Paris, dans des conditions identiques, tenté de commettre volontairement et avec prémeditation un homicide sur la personne de M. Bulot, substitut du procureur général, et 4^o d'avoir, à la même date, tenté de commettre un autre homicide volontaire, avec prémeditation, sur les locataires non dénommés habitant le numéro 39 de la rue de Clignancourt.

Simon et Chaumartin sont également accusés de complicité dans les faits du 27 mars 1892.

Les interrogatoires.

On procède à l'interrogatoire de Ravachol. Celui-ci répond avec cynisme. Il reconnaît avoir tué un ermite et lui avoir volé 30,000 francs. Il explique de quelle

façon il a placé les engins. Il dit qu'il avait eu l'intention de faire sauter le poste de police de la rue de Clignancourt. Un agent se trouvait devant la porte. Il allait le tuer lorsque Simon et Béala l'en empêchèrent.

Ravachol lit alors un papier dans lequel il dit pourquoi il a voulu tuer MM. Benoist et Bulot :

1^o C'est parce que M. Benoist a été trop partial, dit-il, dans l'affaire Decamps et qu'il a élevé la peine au maximum ; 2^o ensuite, parce qu'il n'a pas sévi contre les agents qui ont frappé les camarades au poste de Clignancourt, ou on ne leur a seulement pas donné une verre d'eau à boire ni pour se laver leurs plaies. Voilà pourquoi je voulais me venger contre M. Benoist et contre M. Bulot, qui a requis la peine de mort contre des pères de famille. J'ai voulu faire comprendre à ceux qui veulent appliquer des peines qu'ils doivent être plus doux s'ils veulent qu'on soit clément pour eux.

Il parle ensuite de la vie misérable qu'il a menée toujours, et il dit qu'il a la douleur aujourd'hui de voir assis à côté de lui des personnes qui ont toutes ses sympathies et qui n'ont commis que la faute de l'avoir connu. Il dit qu'il voudrait que l'anarchie fut comme une grande famille, où tout le monde partagerait en frères. Il avait l'intention de terroriser, pour qu'on portât sur les anarchistes un regard attentif sur leur situation malheureuse, et qu'au lieu de les considérer comme des criminels, on reconnaît qu'ils étaient les défenseurs des opprimés.

Simon, dit Biscuit, déjà condamné pour vol, répond avec un cynisme révoltant. Il reconnaît les faits qu'on lui reproche.

Chaumartin, que la plupart des témoins déclarent être un bon et excellent ouvrier, nie toute participation aux attentats.

Béala dit qu'il ignorait les projets de Ravachol et de Simon.

La fille Soubère reconnaît avoir porté sous ses jupes la marmite contenant l'engin qui a servi au boulevard Saint-Germain, mais elle déclare avoir ignoré ce qu'elle renfermait.

Les dépositions des témoins parmi lesquels se trouve le garçon de chez Véry, Lherot, confirment les faits relevés par l'acte d'accusation.

Le réquisitoire.

Il est très tard lorsque M. Quesnay de Beaupré, procureur général, prononce son réquisitoire.

On est venu ici, dit-il, à cette audience, vous poser les accusés en hommes politiques, coupables seulement d'un crime politique, et on a voulu faire oublier les criminels vulgaires qui sont sur ces bancs, car ils ont commis des crimes de droit commun. Hier encore, on pouvait peut-être hésiter sur la nature des attentats dont je demande la répression.

Aujourd'hui, ce n'est plus possible, après l'horrible attentat d'hier, qui a fait un mort et de nombreux blessés. Il serait réellement trop facile pour les assassins, de se couvrir comme d'un bouclier, du titre d'anarchiste. Anastasi aurait donc sauvé sa vie, s'il avait dit : « Oui j'ai tué ! Mais je suis anarchiste. »

Tous ces individus sont des poseurs du crime, ce sont des détrousseurs qui cherchent à se cacher sous le voile politique.

A toute époque, des hommes ont déclaré la guerre, non pas à un régime, mais à toute la civilisation, à la société elle-même. Tels étaient jadis les chauffeurs.

Aujourd'hui, continue le procureur général, il nous faut rassurer tout le monde, même des juges ! et nous avons le droit, lorsque des gens commettent des crimes, de les poursuivre.

Nous poursuivrons, non seulement le Ravachol qui est ici, mais encore les Ravachol de l'avenir, avec les armes que la loi a mises entre nos mains. Ces hommes sont des malfaiteurs de droit commun. Je ne leur reconnaîs pas le droit de se présenter ici comme des accusés politiques. Ils n'ont voulu que se venger des hommes qui ont le soin et le devoir de défendre la société. Ils sont allés jusqu'à projeter de faire sauter le Palais-de-Justice.

Le ministère public prend alors, un à un, les accusés et fait la part des responsabilités. Ravachol, ce criminel vulgaire, fou d'orgueil, assassin d'un vieillard, faux monnayeur, détrousseur de cadavres, est un ennemi de toute société, un ennemi dangereux, ne reculant devant rien. Cet homme, qu'on a présenté comme un esprit généreux, n'a pas hésité à sacrifier des innocents pour satisfaire ses haines.

Après sa déposition, il a légué à ses successeurs les engins explosifs qu'il avait en sa possession. De là le crime épouvantable d'hier au soir. Ce sont les amis, les successeurs de Ravachol, qui sont les coupables. Simon, dit Biscuit, a pris une part active au crime du boulevard Saint-Germain.

Après avoir établi la part de responsabilité pour chaque accusé, M. de Beaupré demande un verdict impitoyable. (Voir en Dernière Heure la condamnation.)

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Séance du 25 avril 1892 — SUITE

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE BROUSSE

Compte rendu sommaire.

Etablissements de bienfaisance.

— Répartition du fonds annuel de secours. — M. E. Vilar, rapporteur, propose, au nom de la commission des finances, de répartir ainsi qu'il suit le secours de 3,000 francs accordé par l'Etat.

Bureau de bienfaisance de Caudies 150 francs, Estagel, 200 fr., Perpignan, 300 francs, Pézilla-la-Rivière, 100 fr., Rivesaltes, 200 fr., Saint-Paul, 200 fr., Ille, 200 fr., Rabouillet, 100 fr., Trévillach, 100 fr., Amélie-les-Bains, 200 fr., Port-Vendres, 150 fr., Les Angles, 100 fr., Prades, 200 fr.

Hospices de Prats-de-Mollo, 300 fr.; Prades, 300 fr.; Elne, 400 fr.; Millas, 100 fr.

M. Lanquine demande une augmentation pour le bureau de Caudies-de-Saint-Paul.

M. Cayrol demande un secours pour l'hospice de Saint-Laurent-de-Cerdans.

Après explications entre divers membres et le préfet, les propositions de la commission sont adoptées.

M. le préfet comprendra dans ses propositions de l'année prochaine l'hospice de Saint-Laurent-de-Cerdans et le bureau de bienfaisance de Caudies-de-Saint-Paul.

Réorganisation de la bibliothèque administrative de la préfecture. — M. E. Vilar, rapporteur. — Ajourné à la session d'août prochain.

Commission des bureaux de tabac. — M. Sauvy, rapporteur.

Le conseil désignera celui de ses membres qui fera partie de cette commission, à la session d'août prochain.

Chambre de commerce. — Commission chargée de la révision des listes électorales. — M. Sauvy, rapporteur.

M. MM. les conseillers qui feront partie de cette commission seront désignés à la prochaine séance.

Ecole nationale de Cluny. — Demande Costasèque et Danger. — M. Cayrol, rapporteur.

Renvoyé à la session d'août prochain.

Ecole normale de garçons. — Enseignement pratique du jardinage. — Location d'un terrain. — M. Cayrol, rapporteur.

M. le préfet est autorisé à passer avec le génie militaire le bail à intervenir.

Demande de subvention en faveur de la Société de tir d'Estagel. — M. Cayrol, rapporteur.

Rejet.

Caisse de retraite des agents départementaux. — Demande de M. Bar Prosper, tendant à faire compter ses services, depuis son entrée en fonctions. — M. Cayrol, rapporteur.

La demande est accueillie.

Récolement du mobilier et du matériel des écoles normales primaires. — M. Cayrol, rapporteur.

Acte est donné de la communication des procès-verbaux de récolelement.

Suites données aux vœux émis par le conseil général à la session d'août 1891. — M. Cayrol, rapporteur.

Le conseil donne acte des réponses aux divers vœux et renouvelle les suivants :

1^o Que toutes les communes du canton de Millas aient au moins deux distributions :

2^o Réintégration des garnisons dans les places de guerre du département qui en sont privées et augmentation de l'effectif des autres garnisons ;

3^o Remplacement du courrier à pied de Prades à Sournia par un courrier en voiture et la création d'un service pour le transport des dépeches destiné à relier le bureau de Saint-Paul au département de l'Aude par les gorges de Galamus.

M. Lanquine fait observer que le vœu émis à la session d'août 1891 visait la création d'un service à pied, il renouvelles en conséquence, le vœu émis et tendant à ce que l'administration des postes étudie l'organisation d'un service qui supprimerait le retard considérable dont souffre la correspondance avant d'arriver à destination entre les villages situés sur la limite des Corbières.

Commune de Corsavy. — Subvention pour la bibliothèque scolaire. — M. Cayrol, rapporteur. — Ajourné.

St-Laurent-de-la-Salanque. — Cours complémentaire. — Demande de subvention. — M. Cayrol, rapporteur.

Recommandé à M. le ministre d'accorder 300 fr. sur fonds de l'Etat.

Etudes sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen age par M. Brutails. — M. Cayrol, rapporteur.

Acte est donné de la communication de l'ouvrage. Des remerciements sont votés à M. Brutails.

Demande en concession des chemins de fer d'intérêt local formée par M. Barraut. — M. Brousse, rapporteur.

Renvoyé à la session d'août prochain.

Commission interdépartementale hippique. — Nomination de deux délégués. — M. Blanc, rapporteur.

Le conseil désigne à nouveau MM. E. Vilar et Sauvy pour faire partie de cette commission.

Sections électoralles. — M. Blanc, rapporteur.

Acte est donné à M. le préfet de sa communication de la lettre de M. le ministre au sujet du vœu émis à la session d'août 1891. — Le conseil renouvelle ce vœu.

Chemins vicinaux. — Programme supplémentaire de 1892. — M. Bés-Sire, rapporteur.

Les propositions de l'administration sont adoptées.

Commune de Cerbère. — Demande de subvention pour l'éclairage du feu. — M. Pujade, rapporteur.

Un secours de 100 francs est accordé.

Observations météorologiques. — M. Blanc, rapporteur.

Renvoyé à la session d'août prochain.

Commission de Corsavy. — Subvention pour l'éclairage du feu. — M. Cayrol, rapporteur.

Le conseil donne acte à M. le préfet de la communication des notes obtenues par les élèves subventionnés.

Service forestier. — Soumission au régime forestier des communes de l'Albère, Enveitg, Ayguatébia. — M. Sauvy, rapporteur.

Le conseil renvoie au mois d'août prochain l'examen de ces trois affaires, mais décide d'ores et déjà d'adopter l'avis des conseils municipaux intéressés.

Location d'un jardin à l'usage de la gendarmerie de Prades. — M. Sauvy, rapporteur.

Renvoyé à la session d'août prochain.

École nationale de jeunes aveugles. — Demande de bourse présentée par le sieur Noguès. — M. Sauvy, rapporteur.

Le conseil donne acte à M. le préfet de sa communication de la liste invitant les Républicains à se réunir samedi soir, à 7 heures 1/2, dans une des salles de la mairie.

Il rendra compte de leur mandat.

Séance du 26 avril 1892.

<p

BANYULS-SUR-MER, 26 avril.

Après des démarches très laborieuses, on a enfin réussi à établir une liste qui paraît devoir donner satisfaction à la grande majorité des électeurs.

Je crois pouvoir vous transmettre les noms demain, lorsque les dernières adhésions seront obtenuées.

Je suis heureux de constater que le sentiment public a désigné en quelque sorte les principaux candidats sans qu'il y ait eu de réunion.

Il s'agit, en effet, de relever la situation la plus déplorable qui ait jamais été faite à une commune.

Tous les hommes dont il est question, — et qui n'acceptent cette mission que par dévouement, — ne sont pas au-dessous de cette tâche ; on le verra bien.

Un abonné.

*

MONTNER, le 26 avril 1892.

Chers concitoyens,
La municipalité actuelle, se confiant dans son mutisme aussi suggestif qu'équivoque sur la gestion des affaires pendant la durée de son mandat, ne paraît pas vouloir solliciter le renouvellement. Aussi un groupe de républicains progressistes s'est-il constitué en comité et vient proposer à vos libres suffrages une liste de démocrates convaincus, d'hommes sérieux et dévoués à l'intérêt général.

L'esprit démocratique se sentant la force de lutter pour la première fois à Montner contre la réaction, nous avons l'honneur de présenter à votre ratification des citoyens nouveaux pour la plupart, et considérant comme le premier de leurs devoirs de prêter un concours énergique au maintien et à l'affermissement des institutions républicaines, seule source de progrès et de vraie liberté.

Hommes d'ordre et d'économie, ils s'appliqueront à administrer la commune avec zèle et prudence et ne négligeraient rien pour mener à bonne fin les améliorations dont elle est susceptible. Tout ce qui pourra contribuer, en un mot, au bien public, sera l'objet de leur sollicitude ; s'efforçant par là de justifier le choix du parti démocratique dont ils sont fiers de se déclarer les serviteurs aussi dévoués que convaincus.

Electeurs, la cause progressiste, pronée par notre liste, est assez large pour convaincre les hésitants et recueillir les suffrages des républicains de toute nuance.

Aux urnes, donc ! Sacrifiez vos rancunes à l'intérêt supérieur de la cause sacrée de la démocratie, et tous, dans un noble élan de concorde et de foi républicaines, reportez vos suffrages sur ces partisans du progrès à tout prix et quand même !

En de telles mains, croyez-le, chers électeurs, les intérêts communaux ne sauraient péricliter !

Voici les noms des citoyens que nous vous présentons et qui refusent toute compromission avec toute autre liste :

Taillan Jacques, courtier, adjoint sortant ; Roussel Jean, foudrier ; Garrigue Antoine, propriétaire ; Castaing Jean, conseiller sortant, propriétaire ; Marti Michel, boulanger ; Gazel Jean, menuisier ; Garrigue Philippe, propriétaire ; Gandou Joseph Dabat, maçon ; Briou André, épicer ; Taillan Armand, limonadier.

Le comité républicain.

CHRONIQUE LOCALE

Le temps. — Il a plu hier dans la soirée. La température s'est un peu abaissée.

Correspondances. — L'abondance des matières nous oblige à ajourner à demain diverses correspondances.

Théâtre. — Demi-salle, hier, pour la représentation de *Gauillaume Tell*. Le succès de la soirée a été pour M. Carrouel, baryton, qui s'est montré supérieur dans le rôle de *Gauillaume*.

M. Fonteix a eu quelques défaillances. L'orchestre a été mauvais.

Concours musical de Béziers. — La Chorale de Collongues a obtenu un 2^e prix au concours d'exécution.

Disciple de Bacchus. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé O. Antonin, pour ivresse publique et trouble au théâtre.

Le fourneau économique. — On nous écrit :

Perpignan, le 23 avril
Monsieur le Directeur,

Seul soutien d'une mère infirme, je suis heureux lorsqu'après une journée de travail je puis apporter un adoucissement aux souffrances de celle qui m'a donné le jour.

Ma journée se termine à 7 heures, fatigue, je ne puis préparer notre nourriture, pour le repas du soir et celui du matin.

Je croyais qu'un Perpignanais, jouissant de ses droits de citoyen, avait droit à tous les avantages qu'une prétendue municipalité démocratique essaie de faire miroiter aux yeux des électeurs.

Je me trompais !

Muni de plusieurs bons je me présente au fourneau économique où il m'est répondu : *On ne donne à manger que pour ceux du dehors.*

Je ne comprends pas que nous, habitants de la ville, nous n'ayons pas le même droit.

Témoin : agent de police de service.

Un travailleur électricien.

La Roussillonnaise. — Nous recevons la lettre suivante que nous insérons avec grand plaisir :

FÉDÉRATION DES ALPES
L'AVANT-GARDE NIÇOISE

Nice, le 24 avril 1892.

Monsieur le rédacteur en chef.
Permettez-moi d'adresser par la voie

de votre estimable journal, un salut cordial à la société de gymnastique *la Roussillonnaise* à côté de laquelle l'*Avant-Garde Niçoise* a concouru à Toulon, et dont les exercices, vraiment remarquables, ont fait l'admiration de nos jeunes gymnastes.

Ils n'oublieront jamais la manifestation sympathique dont ils ont été l'objet au départ, par leurs camarades de la *Roussillonnaise*, et, bien que j'aie remercié leur excellent président, M. Bardou, je crois devoir leur exprimer publiquement l'expression de nos sentiments de bonne et sincère camaraderie.

Un concours aura lieu peut-être, l'année prochaine à Nice. Nous serons heureux d'y recevoir vos concitoyens et de leur montrer que nous savons profiter non-seulement des leçons qui découlaient des exercices effectués à Toulon, mais encore et surtout de celles dictées par le cœur et la droiture de nos aînés.

Salut cordial et respectueux à M. Bardou et, en vous remettant d'avance l'accueil que vous réserverez à la présente, laissez-moi crier :

Vive la *Roussillonnaise* !

F. H. GAL.

Président de l'Avant-Garde Niçoise, secrétaire général de la Fédération des Alpes.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Un câble de charrette. S'adresser à la police.

Un bracelet en argent a été trouvé à Canet. Le réclamer à M. Pastorello aîné, moulin à huile des Quatre-Cazals.

PORT-VENDRES. — Parmi ceux qui se sont dévoués lors de l'échouage de la Ville de Saint-Nazaire, il convient de signaler les deux facteurs des postes Combeau et Sounié qui ont guidé à travers la montagne et les rochers de la côte les personnes accourues pour porter secours à ce paquebot.

PORT-VENDRES, le 26 avril 1892.

Triomphe de la « Chorale Port-Vendraise ». — Hier, la ville de Port-Vendres était en fête à cause du grand succès obtenu par notre orphéon au concours de Béziers où il a remporté le 1^{er} prix ascendant qui se compose de palmes avec médaille en or grand modèle et félicitations du jury.

Cette bonne nouvelle apprise le matin vers midi a ravi d'enthousiasme toute la population qui a pavoisé immédiatement. Partout des drapeaux et des lanternes vénitaines.

A 6 h. 1/2 du soir notre sympathique municipalité se trouvait à la gare avec nos vaillants musiciens auxquels s'était réunie toute la population de Port-Vendres pour attendre leur arrivée qui a lieu à 7 heures. Sitôt que le train a paru à la sortie du tunnel qui se trouve à 200 mètres environ loin de la gare, une excellente fanfare a exécuté la *Marseillaise* jusqu'à la descente du wagon de nos vaillants orphéonistes.

A ce moment une ovation indescriptible leur a été faite par toute la foule, qui avait envahi jusqu'aux abords de la voie du chemin de fer, et qui applaudissait frénétiquement.

Dans la cour extérieure de la gare, notre zélé et bienveillant maire leur a adressé un discours des plus élogieux et des félicitations aussi chaleureuses que méritées, en leur promettant que la ville de Port-Vendres saurait les encourager par de nouvelles subventions.

Ces paroles ont été saluées par un tonnerre d'applaudissements, et, sitôt après, des magnifiques palmes en or provenant d'une souscription spontanément faite par les habitués du café de Paris, ont été offertes à la Chorale, ainsi qu'un superbe bouquet, par M. Gerbal, l'intelligent propriétaire de cet établissement.

Après ces touchants témoignages de reconnaissance le nombreux cortège composé de plus de 1,500 personnes s'est rendu en ville. Partout de brillantes illuminations présentaient un aspect féérique. Des feux d'artifice ont été tirés.

Malgré la fatigue du voyage, notre orphéon a poussé son dévouement jusqu'à parcourir toutes les rues de Port-Vendres, baumière en tête et au son d'une musique des plus entraînantes.

Les applaudissements unanimes qu'il a reçus ont dû lui prouver combien Port-Vendres était fier de ses progrès accomplis en si peu de temps.

Vers 9 heures du soir, la chorale nous a fait entendre pendant deux fois, le magnifique chœur imposé au concours de Béziers, intitulé : *Beau Languedoc*, qu'il a exécuté avec un véritable talent d'artiste.

Cette mémorable fête s'est continuée jusqu'à 11 heures du soir avec une entente la plus cordiale et la joie la plus expressive pour être reprise, ce soir, avec des danses gratuites.

Le brillant résultat obtenu par notre orphéon, est d'autant plus méritoire, que la Chorale Port-Vendraise n'ayant que 16 mois d'existence, a dû se mesurer avec trois autres sociétés bien plus anciennes et qui avaient déjà obtenu des récompenses : Ce sont les orphéons de Capestang, de Piney et de Collongues.

Pour donner une preuve de son talent, elle n'a pas hésité à prendre comme choeur de choix : *Marijas aux Arenys*, morceau rempli de difficultés tellement

grandes qu'il est accepté aux concours de 1^{re} division.

Après l'avoir exécuté si magistralement, comme il l'a été à Béziers, on devait forcément lui décerner le 1^{er} prix tout en lui reconnaissant trop de capacités pour concourir encore en 3^e division.

C'est pour cela qu'à l'unanimité, le jury lui a accordé cette récompense ascendante, c'est-à-dire qu'à l'avenir, elle devra concourir en 2^e division.

Que MM. le président, le directeur et les membres de la Chorale reçoivent nos plus ardentes et chaleureuses félicitations pour la brillante victoire qu'ils viennent de remporter tout en espérant qu'ils ne s'endormiront pas sur ces lauriers et qu'ils s'empresseront de saisir la meilleure occasion pour pousser encore.

Ils savent maintenant qu'ils peuvent compter sur le concours de la municipalité et que tels sont les vœux les plus sincères de toute la population de Port-Vendres.

Conseil utile. — Pour être habillées avec élégance et économie nos lectrices auront intérêt à voir les jolies étoffes nouveautés et les dernières créations en Jaquettes, Mantes, Félines, Pare-poussette, Jersey, qui sont en vente à A. La Halle-au-Ble, place Rigaud. Très intéressant rayon de lingerie blanche et couleur.

Exposition tous les samedis et dimanches.

Association polytechnique des Pyrénées-Orientales. — Cours du mercredi 27 avril, à 8 h. du soir : 1^{re} au Tribunal de commerce (ancienne salle du greffe), *Comptabilité commerciale*, par M. Astruc ; 2^e au Tribunal de commerce (salle du fond de la cour), *Langue allemande*, par M. Petit ce Meurville ; 3^e à la mairie (salle de l'Opéra de Perpignan), *Chant d'ensemble*, par MM. Gabriel Baillé et Doumets ; 4^e au Musée (entrée rue du Moulin Parés) sale de la rotonde, *Histoire de l'art (antiquités)*, par M. Vigo ; 5^e à l'école communale des garçons (place St.-Joseph), cours des commentaires militaires sous la direction de M. Viros, directeur de l'école St.-Jacques, *Lecture et Ecriture simultanées*, par MM. Bessonard et Arpuja ; *Grammaire élémentaire*, par M. Viro.

Cours spécial pour les dames et les jeunes filles. — 1^{re} à l'école communale des filles (rue Feu), *Littérature*, par M. Calvayrac ; *Arithmétique*, par M. Colomines ; 2^e à l'école professionnelle (Place Rigaud) *Travaux manuels* par Mme Soubieille ; 3^e à l'école communale (quartier Saint-Gaudérique) *Grammaire élémentaire*, par Mme Cuillé.

Cours spécial pour les dames et les jeunes filles. — 1^{re} à l'école communale des filles (rue Feu), *Littérature*, par M. Calvayrac ; *Arithmétique*, par M. Colomines ; 2^e à l'école professionnelle des filles (place Rigaud), *Travaux manuels*, par Mme Soubieille ; 3^e à l'école communale (quartier Saint-Gaudérique) *Grammaire élémentaire*, par Mme Cuillé.

Cours des cormenantes, direction de Mme Dolorès Fernández, *Grammaire élémentaire*, 1^{re} divisine, par Mme Clémence Vauthier, 2^e division, par Mme Joséphine Thouvenel ; 3^e à l'école professionnelle des filles (place Rigaud), *Travaux manuels*, par Mme Soubieille ; 3^e à l'école communale (quartier Saint-Gaudérique) *Grammaire élémentaire*, par Mme Cuillé.

PRESBYTÈRE DE MIREM (T.-et-Garonne)

Les Pilules Gicq sont de vrais talismans. Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleur dans les reins ; estomac et ventre très digest ; sommeil parfait.

Signé : V. LONG.

OBSERVATOIRE DE PERPIGNAN

OBSERVATIONS

du 27 avril 1892, à 7 heures du matin.

Barom. à 0° auro. à la mer. 738,4

Temp. de l'air à l'omb. 11,0

Etat hygrométrique..... 69

Vent de la girouette..... N O faible

Direction des nuages..... N O

Etat du ciel couvert.

Evaporation en 24 heures.... 3,5

Pluie en 24 heures..... 4,5

Maxim. de temp. de l'heure..... 20,8

Minim. de temp. du pur.... 9,9

Observatoire de Perpignan

OBSERVATIONS

du 27 avril 1892, à 7 heures du matin.

Barom. à 0° auro. à la mer. 738,4

Temp. de l'air à l'omb. 11,0

Etat hygrométrique..... 69

Vent de la girouette..... N O faible

Direction des nuages..... N O

Etat du ciel couvert.

Evaporation en 24 heures.... 3,5

Pluie en 24 heures..... 4,5

Maxim. de temp. de l'heure..... 20,8

Minim. de temp. du pur.... 9,9

Observatoire de Perpignan

OBSERVATIONS

du 27 avril 1892, à 7 heures du matin.

Barom. à 0° auro. à la mer.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi vingt-huit avril, à deux heures du soir, dans les bureaux de la succursale de la Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie, à Perpignan, rue de la République, n° 5 bis.

Par le ministère de Maitre DOUZON, greffier-priseur.

Il sera procédé à la vente aux enchères d'un

Mobilier de bureau,

consistant en :

Coffre-fort, galeries avec grillage et guichets, boiserie chêne, caronnier, chiffonnier bureaux, fauteuils, chaises, tables, cheminée, poèle, garniture de cheminée, pendules, armoires, appareil et lampe à gaz, presse à copier, etc.

Le prix sera payé comptant avec 6 % en sus.

VOITURES de LOUAGE

en tous genres,

Rue FABRIQUES-D'EN-NEBOT
(Maison JULIA),
à côté du restaurant
Carbonnell.

CORRESPONDANCE
DU
MONT-DE-PIÉTÉ
PRÊT D'ARGENT
SUR GAGES
7, rue Poissonnerie, 7,
Marché-Neuf.

PLUS D'INJECTIONS
Dragées Balsamiques
BASSAL, pharmacien,
32, rue du Faubourg Notre-
Dame, Perpignan.

D'une efficacité remarquable, cette spécialité sérieuse, qui a donné ses preuves irrécusables pour la guérison des écoulements, échafouements récents ou anciens des deux sexes, maladies de la vessie, etc., n'indispose pas, constitue un traitement économique supérieur à tout autre, garantit la guérison.

Boîte : 4 fr.; demi-boîte : 2 fr. 50, fr contre mandat-poste.

AVIS

M. ESTIVAL. Avantide, fermier à la métairie DEIT, à Ille-sur-Tet, prévient MM. les Propriétaires du Roussillon qu'il se chargera, à partir de 1892, de la **reconstitution des vignobles** en plants américains, au choix des propriétaires; greffage et tous travaux à sa charge pendant quatre ans.

M. ESTIVAL traitera à fond dans de bonnes conditions. Pour se rendre compte des travaux qu'il est capable de faire, MM. les Propriétaires peuvent visiter les plantations de la métairie DEIT, qui les édifieront.

A VENDRE

Sept corps de bâtiment attenants et habitables, bâtis sur un terrain de 1600 mètres carrés, avec puits, cour et jardin, le tout attenant, situé à Port-Vendres, place Castellane.

On vendra en bloc ou par corps de bâtiment.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adr à M. DURAND père, propriétaire à Port Vendres.

Blé infernal
Destruction rapide des Rongeurs
(Rats, Souris, Mulots, etc.).
Prix... 0 fr. 50

Seul dépôt : Chez LAFONT, pharmacien à Perpignan.

Occasion exceptionnelle.

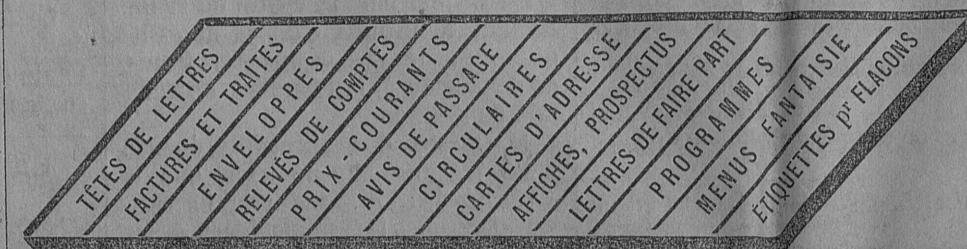
CAFÉ A CÉDER
avec matériel,
en face la PORTE CANET.
S'adr sur les lieux.

EXCELLENT VIN
pesant plus de 11 degrés,
récolté à ESPIRA-DE-L'AGLY.
Vendu au détail
chez M. ESTÈVE,
29, rue Grande-la-Monnaie, 29.

IMPRIMERIE
DE
L'INDÉPENDANT
3, RUE D'ESPIRA, 3

En face la Préfecture. **PERPIGNAN** A proximité de la Poste.

L'Imprimerie de **L'INDÉPENDANT** est toujours en mesure d'exécuter promptement et dans des conditions exceptionnelles de bon marché des travaux typographiques de toutes sortes, courants et de luxe, tels que :



LIBRAIRIE - PAPETERIE - REGISTRES

BROCHURES - JOURNAUX - PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Exécutés dans d'excellentes conditions de bon marché.

Registres à souche perforés, sur commande.

Imprimés pour Mairies et Associations syndicales.
En dépôt pour MM. les Perceuteurs de Contes directes.
pour MM. les Juges de paix et MM. les Greffiers.
Registres et Rapports d'hôtel; Déclarations de régie.

Envoy de spécimens avec prix contre toute demande affranchie.

Compagnie Générale Transatlantique
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Lignes postales.

DÉPARTS **de PORT-VENDRES pour** Alger, Dellys, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bone, La Calle, Bizerte et Tunis..... Le LUNDI, 6 h. 1/2 du soir. Oran ou Carthagène-Oran alternativement par quinzaine (Mostaganem, Arzew, facultativement)..... Le JEUDI, 6 h. 1/2 du soir.

Lignes commerciales.

DÉPARTS **de MARSEILLE pour** St.-Louis-du-Rhône, Cette et Port-Vendres Le SAMEDI 1/4 h. du matin. Cette et Port-Vendres..... Le MARDI 11 heures du soir. Cette et Marseille..... Le MERCREDI ou le JEUDI 1/2 matin.

DÉPARTS **de PORT-VENDRES pour** Cette, St.-Louis-du-Rhône et Marseille... Le SAMEDI dans la soirée. Assurances maritimes à primes réduites : Un franc par mille franc de ou pour Cette et Marseille. — Deux francs par mille francs de ou pour Alger et Oran.

NOTA. — Le tout, bien entendu, sous réserves de modifications ultérieures.

Pour fret, passages et renseignements, s'adr à M. TROS, agent à la Compagnie à Port-Vendres.

PRIX DES PASSAGES (nourriture comprise) DE PORT-VENDRES

pour **Alger et Oran** :

Pour **ALGER**..... 1^{re} classe 100 fr. 2^e classe 70 fr. 3^e classe 30 fr. 4^e classe 18 fr.

Pour **ORAN**..... 100 fr. 70 fr. 30 fr. 22 fr.

QUINCAILLERIE, FERRONNERIE, OUTILLAGE
Fers, Fontes, Métaux, Poutres en Fer.

Dépot des FONTES D'ORNEMENT de la maison A. DURENNE, de Sommevoire.

LESIRE & BONREPEAUX
6, Rue des Trois-Journées, PERPIGNAN

Grand assortiment de soufflets perfectionnés pour la vigne, fil de fer, grillages, ronces artificielles, articles de cave, robinets nouveau modèle.

M. LESIRE & BONREPEAUX, seuls agents généraux pour les Pyrénées-Orientales, de la maison VERMOREL, ont l'honneur d'informer MM. les Propriétaires qu'ils sont en mesure de livrer dans le délai d'un mois le pulvérisateur Vermorel à traction, à grand travail, semblable à ceux qui ont fonctionné le 31 mars dernier à la propriété Laffite, à Saint-Roch, et dont plus de trente propriétaires ont déjà fait l'acquisition.

AVIS. — Sous peu de jours il sera fait un essai d'un appareil à traction de cheval pouvant distribuer le soufre et la sulfosécatte; l'essai sera dirigé par Vermorel. Il sera ultérieurement donné avis du jour et de l'heure.

AVIS

Mme Anna BOUTET, dite Jouanette, somnambule extra-lucide, exerce, 2, rue du Ruisseau, et 3, rue de la Manche, Perpignan.

A VENDRE
Un assortiment de bicyclettes caoutchouc creux, très bonne marque.

Prix très modérés.

Chez M. GRAU, fondeur en cuivre, rue de la Tet, n° 36, Perpignan.

EXCELENTE VIN pesant plus de 11 degrés, récolté à ESPIRA-DE-L'AGLY.

Vendu au détail chez M. ESTÈVE,

29, rue Grande-la-Monnaie, 29.

A LOUER

Au faubourg St-Assiscle, à 5 minutes de la gare des Marchandises,

POUR CAUSE DE DÉPART

Le magnifique chalet des Mimosas

situé au milieu d'un jardin anglais, clôturé par un mur supportant une grille en fer. Dans le jardin se trouvent deux vastes kiosques richement décorés. — Le chalet comprend caves, cuisine, salle à manger, cinq chambres, vaste salon de réception, placards, combles, belvédère. Eau dans la maison, water-closets à chaque étage. Le tout richement meublé. On louerait bon marché à un locataire qui offrirait des garanties morales pour l'entretien des meubles et la galerie de tableaux. — Pour visiter, s'adr sur les lieux, au régisseur M. Thomas DELONCLE.

Imprimerie de l'Indépendant, rue d'Espira, 3, Perpignan. — L'un des Gérants, François SERRE.

Enregistré à Perpignan, le
Folio Case Recu

1892.
centimes.

Certifié,
Le Gérant.

Vu par le Maire de Perpignan;
Pour légalisation de la signature ci-contre.

Ouverture de la VENTE au DÉTAIL

4, Rue des MARCHANDS, Perpignan.

TISSUS NOUVEAUTÉ et autres TOUS GENRES

Les familles et toutes personnes soucieuses de leurs intérêts doivent s'adresser pour leurs achats d'étoffes en tous genres,

A la Maison de CONFIANCE

ALFRED MILHAUD & CIE

Dirigée par MM. Jean SORS, Raymond DAUDER et Pierre BORDA
4, Rue des Marchands, PERPIGNAN.

On DEMANDE un employé capable pour magasin et voyages, et un apprenti.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉ

A LA VILLE DE PARIS

Place Laborie et rue du Quai, 16, PERPIGNAN

DERNIERS JOURS DE VENTE

Nouveaux et importants rabais
sur tous les articles.

SOLDES ET OCCASIONS A TOUS LES RAYONS

COMPTOIRS ET RAYONNAGES A VENDRE

SERVICE RÉGULIER
ENTRE PORT-VENDRES ET ROUEN-PARIS

et vice-versa,

par les VAPEURS de

MM. les Fils de T. Conseil.

Le prochain départ sera effectué par le steamer « Conseil Frères », capitaine Coigraud, le 28 courant.

Pour fret et renseignements, s'adr à M. J. BLANC-MODAT, agent consignaire à Port-Vendres.

Pulvériseur le FOUDROYANT

TOUT EN CUIVRE

Laissant bien en arrière ceux connus jusqu'à ce jour, le FOUDROYANT peut faire quatre opérations avec son jet multiple. L'appareil est très simple et d'une construction irréprochable. Démontage instantané.

Exposition le JEUDI et le DIMANCHE, place de la Loge, Perpignan.

J. MASSOULARD, mécanicien aux Variétés, faubourg Notre-Dame, seul dépositaire pour le département.

ASSURANCES

— Incendie. — Vie. — Malades. — Accidents. — Grêle.

M. Edouard BOSCH,

Agent Général, Inspecteur à Perpignan

Demande des agents sérieux pour le représenter dans diverses localités du département.

FABRIQUE DE SIROPS & LIQUEURS

ANCIENNE MAISON BLANC-NOYER
FONDÉE EN 1833

O. FOURQUIÉ

Ex-Voyageur de la maison Blanc-Noyer.

Successeur,

INVENTEUR DU NYLS

Apéritif et digestif au Vin de VILANUEVA et GEL-TRU

Rue St.-Christophe, 5 et 10, et rue des Ecoles-Vieilles, 24, PERPIGNAN

M. FOURQUIÉ fera tous ses efforts pour soutenir la vieille réputation de la maison BLANC-NOYER, qui se recommande par l'excellence de ses produits, tels que :

Sirops, Liqueurs, Vins et Spiritueux.

Spécialités pour articles de limonadiers et buvettes.

GROS ET DEMI-GROS

EXPOSITION INDUSTRIELLE DE PERPIGNAN :

Médaille d'argent pour ses liqueurs et sirops; Médaille de bronze pour son apéritif le NYLS.

FOURNITURE D'ENGRAIS ANIMALISÉ

Grande Exploitation d'Equarrissage.

Madame veuve PARIS a l'honneur d'informer les propriétaires que depuis le décès de son mari, PARIS-Mousquière, dit Tit, elle dirige, seule, l'usine située route de Salses, Haut-Vernet.

Tous les efforts seront faits pour conserver la nombreuse clientèle de la maison, en exécutant les commandes avec célérité, aux prix les plus avantageux.

S'adr à Mme veuve PARIS, 12, rue des Carmes, Perpignan.

VENTE JUDICIAIRE